

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA CAVALERIE

DEPARTEMENT DE 'AVEYRON  
ARRONDISSEMENT DE MILLAU  
CANTON CAUSSES ROUGIERS

Délibération n° 01/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents ou représentés : 14  
Nombre de conseillers votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 février, le Conseil Municipal de la commune de La Cavalerie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION** : le 4 février 2025

	NOM	Prénom	Qualité	Présent	Absent	A donné procuration à
1	RODRIGUEZ	François	Maire	X		
2	MURET-GUIBERT	Marie-Laure	1 <sup>er</sup> Adjoint	X		
3	CADILHAC	Christophe	2 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
4	AUSSEL	Sabine	3 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
5	BALSAN	Lucie	Conseiller	X		
6	MURET	Nicolas	Conseiller	X		
7	MURATET	Philippe	Conseiller	X		
8	DELACROIX-PAGES	Claudine	Conseiller	X		
9	FAJFROWSKI	Annabelle	Conseiller			MURET GUIBERT Marie-Laure
10	COMBES	Mathieu	Conseiller	X		
11	MARTINET	Céline	Conseiller	X		
12	VINCENDEAU	Céline	Conseiller			CADILHAC Christophe
13	BRUNIER	Jean-Michel	Conseiller			RODRIGUEZ François
14	MASSEBIAU	Loïc	Conseiller		X	
15	BARTHE	Ghislaine	Conseiller	X		

**Secrétaire de séance** : Madame MURET GUIBERT Marie Laure

### OBJET : CREATION D'EMPLOIS DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE.

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 2 décembre 2024.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe en raison des possibilités d'avancement de grade,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer quant à ;

- La création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 11 février 2025

**Filière** : Administrative

**Cadre d'emploi** : Adjoint administratif

**Grade** : Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe - ancien effectif : 0  
- nouvel effectif : 1

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 14 VOIX POUR;**

- d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposés,

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200639-20250210-20250210\_1-DE  
Reçu le 11/02/2025

- que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus,  
Pour extrait conforme au registre des délibérations,



Le Maire  
François RODRIGUEZ

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la publication le : 11/02/2025  
Et de la transmission à la Ss Préfecture le : 11/02/2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.